

R A P P O R T
A U X
C O M M I S S A I R E S
D E
L' A S Y L E T E M P O R A I R E
D E S A L I E N E S.
A B E A U P O R T.



J A N V I E R , 1 8 4 9 .

III. LES COMMISSAIRES.

HONBLE. LOUIS MASSUE, PRESIDENT.

DOCT. PAINCHAUD.

HENRY JESSOPP, ECR.

PETER LANGLOIS, ECR.

JAMES GIBB, ECR.

J. G. IRVINE, ECR.

E. B. LINDSAY, ECR.

SECRETAIRE,

A. LEMOINE, ECR.

Messieurs.

Nous, Directeurs de l'Asyle Temporaire des Aliénés à Beauport, sollicitons respectueusement l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :—

Il donne un aperçu de ce qu'avaient été les établissements pour les aliénés dans le Bas-Canada, et la relation fidèle du mode de traitement que nous avons suivi pendant les trois dernière années, relativement aux aliénés confiés à nos soins par le Gouvernement.

Vers la fin du siècle dernier, un ordre en Conseil fut passé autorisant l'appropriation d'une somme d'argent pour le soutien de personnes aliénées dans la Province du Bas-Canada—Ces aliénés furent confiés aux soins de différentes communautés de Dames Religieuses, dans les Districts de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, à la dépense annuelle, par le Gouvernement, de £32 10s. ou à-peuprès, pour chaque patient.*

A cette époque, en Europe comme ailleurs, les personnes aliénées n'étaient renfermées que parce qu'elles étaient incontrôlables, ou dangereuses au public, ou à elles-mêmes.—Aucun moyen n'était employé pour leur faire retrouver leur raison perdue. Enfermées dans des cellules séparées, toute communication avec le monde extérieur ou entre elles, leur était interdite, et livrées à l'action de leur imagination désordonnée, leur facultés, d'après une loi constante

* La somme allouée pour le soutien de chaque malade, était quarante sous par jour. Il y avait, en outre, de temps à autres, une appropriation pour réparations, &c.

de la nature, devenaient émoussées ou perdues faute d'être cultivées, puis elles tombaient dans un état d'exaltation délirante, déchiraient leurs vêtements, prenaient des habitudes de malpropreté dégoûtante, et finissaient par tomber dans un état de démence ou d'imbécillité. On aurait pu inscrire avec vérité au-dessus des Portiques de ces réceptacles, les lignes mémorables du Dante : “ *O Voi che intrate, lasciate la speranza.*”

La défectuosité générale de ces réceptacles, l'état nécessairement malpropre des loges, leur manque de ventilation suffisante, leur humidité et le traitement général que recevaient les malheureux qui y étaient détenus, ont fait le sujet de vives et de fréquentes réclamations de la part de Grands Jurés à différents temps. Nous devons dire cependant que les Dames Religieuses ont désiré d'être déchargées de leur responsabilité, et ont souvent signalé la défectuosité des loges et la nécessité d'améliorer la condition des aliénés sous leur soins.

Sir Charles Metcalfe prit les rênes du Gouvernement du Canada en 1843, et dans sa première adresse, à l'ouverture de la session, il exposa avec instance la nécessité d'un meilleur système de traitement pour les aliénés. Pendant la session l'Honble T. C. Aylwin donna avis de son intention d'introduire un Bill pour pourvoir aux soins et au traitement des aliénés, mais vû la multiplicité d'autres affaires, la session se passa sans pouvoir mettre son projet à exécution.

Pendant la vacance, le Gouverneur fit visiter les différentes maisons où étaient détenus les aliénés, et fit faire des estimés de ce que coûteraient leur transport à la campagne, leur soutien, y compris les soins et le traitement médical.

A la session suivante de la Législature le Gouvernement dirigea de nouveau l'attention de la Chambre au sujet des Asyles pour les aliénés, mais la session

fut si courte qu'elle se passa s'en pouvoir s'en occuper.

Sur une très-forte représentation par les Grands-Jurés, dans l'été de 1845, Son Excellence ayant fait un arrangement avec les soussignés ordonna que les aliénés, alors séquestrés et à la charge du Gouvernement, dans les Districts de Québec et de Trois-Rivières, fussent transportés dans un établissement temporaire, préparé à Beauport, près de Québec ; et ils y furent transférés le 16 de Septembre de la même année.

A cette époque, les aliénés du District de Montréal, à la charge du Gouvernement, étaient détenus dans la Prison de ce District ; bâtisse qui, sous presque tous les rapports, ne répondait pas aux besoins d'un Asyle pour les aliénés. Entourée d'habitations, la Prison n'avait aucun terrain sur lequel les malades pussent être employés et distraits, les cours mêmes étaient trop limitées pour leur procurer de l'exercice, et d'ailleurs l'usage plus légitime de la bâtisse était requis pour les besoins du District. En conséquence, le Gouverneur ordonna que ces aliénés, aussi, fussent transportés à l'Asyle Temporaire à Beauport.

Cet Asyle Temporaire était situé à deux mille et demi de Québec et avait été loué, pour cet objet, du Col. Gagy, M. P. P.

La propriété avait une étendue de près de deux cents arpents sur laquelle se trouvaient l'ancien Manoir et une très grande bâtisse en pierres constituant les dépendances de celui-ci. Les batimens regardaient le levant, étaient entourés de terrains accidentés suffisamment ombragés par de beaux ormes, et avec une vue magnifique de la ville et du port de Québec.

La grande bâtisse était susceptible d'être préparée de manière à y loger 120 patients avec les gardiens nécessaires. Les arrangements, pour la réception de

100 malades, furent complétés le 10 de Septembre. Les appartements consistaient, en un réfectoire en commun de 40 sur 24 pieds. Un corridor pour les hommes 108 sur 12, ayant d'un côté, plusieurs chambres à coucher contenant en tout 40 lits, et au-dessus, un grand dortoir contenant 24 lits. Les femmes occupaient une extrémité formant une aile à la bâtisse. Elles avaient à leur usage une salle de 36 sur 18, un autre appartement pour y travailler de 40 sur 20, et cinq chambres à coucher contenant 40 lits. Plusieurs des femmes capables de coudre, ou disposées à s'employer autrement, furent logées dans le manoir qu'occupaient le Surintendant et la Surintendante son épouse.

Le 15 de Septembre 1846 les aliénés, aux soins des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, furent amenés à l'Asyle à Beauport. Les soussignés éprouvèrent un vif intérêt dans le transport de ces infortunés. Un d'eux avait été enfermé au-delà de 28 ans, plusieurs au-delà de 20 ans, et les autres, pendant un laps de temps plus ou moins court. Pendant tout ce temps ils avaient été séquestrés dans des loges séparées, dans une bâtisse à un étage de peu de hauteur, entourée d'une forte clôture en cèdre de 12 pieds. Jamais on leur avait permis de sortir de la bâtisse, et la plupart avaient été constamment tenus dans leurs loges. Rarement voyaient-ils quelque personne, à moins que ce ne fut la visite périodique des Grands Jurés et les personnes chargées de satisfaire à leurs besoins les plus pressans.

La plupart de ces malades avaient des habitudes de malpropreté dégoûtante ; plusieurs étaient considérés dangereux, et les autres étaient tombés dans un état d'imbécillité ou de démence.

Ils furent transportés dans des voitures à quatre roues et dans des *Cabs*. Loin d'offrir aucune résistance, ils furent charmés de la promenade, et la vue de

la ville, du fleuve, des arbres et des passans, parut leur procurer les émotions les plus agréables. A leur arrivée à l'Asyle à Beauport, on les plaça, tous ensemble à la table pour déjeuner. C'était un spectacle des plus intéressant, que d'être témoin de leur bonne conduite, d'épier leurs actions, d'entendre leur conversation entre eux, et de remarquer l'étonnement que leur causait tout ce qui les environnait. Dans un moment toute trace de férocité, de turbulence et de vacarme avait disparu. Ils se trouvaient de nouveau dans le monde, traités comme des être raisonnables, et ils s'efforçaient de le mériter. Un d'eux, homme de talents et de quelque éducation, dont l'intellect, quoique morcelé, ne laissait pas d'alimenter encore un souvenir vivace d'une réclusion de 28 années, errait d'une fenêtre à l'autre. Il regarda Québec et reconnut une ville ; ils reconnut les vaisseaux et les chaloupes sur le fleuve et dans la baie, mais ne put comprendre ce qu'étaient les Bateaux-à-Vapeur. Avant de quitter l'Hopital Général, les Religieuses l'avaient très-bien vêtu, et lui avait donné une paire de souliers. Il dit qu'il avait été bien long-temps enfermé, et qu'il n'avait pas vu de cuir depuis 19 ans. Un autre homme qui avait été dans les loges depuis 20 ans, d'une disposition turbulente, demanda un balai, se prit à balayer et insista que les autres s'occupassent aussi. Il ajouta, " tous ces gens sont des fous, et si vous voulez me donner un bâton de connétable, vous verrez comme je les mènerai et les ferai travailler."

Quand les malades eurent recouvré suffisamment leurs forces, ils furent induis à s'occuper de la manière qui leur était agréable ou conforme à leurs anciennes habitudes. Quelques uns travaillèrent dans le jardin, d'autres préférèrent scier et fendre du bois, etc. On fit sortir les femmes tous les jours et plusieurs d'elles s'amuserent à cercler dans le jardin. On s'aperçut, bientôt, des bons effets de ce système. Leur

santé s'améliora, et ils parurent prendre de la gaieté et du contentement. Ils reprirent plus de forces, mangèrent et dormirent mieux. Quelques uns furent ramenés, à la raison. Un d'eux qui avait été enfermé dans les loges de l'Hôpital Général pendant plusieurs années après 13 mois de séjour à l'Asyle à Beauport fut guéri et rendu à sa famille et à la société. Une fille qui avait aussi été enfermée pendant plusieurs années, se rétablit après 14 mois de séjour à l'Asyle et s'engagea comme institutrice, à la campagne. L'état des autres malades généralement, quoique amélioré, laissait peu d'espoir de guérison. Le dérangement cérébral était devenu chronique ou organique;—leurs pouvoirs ou facultés intellectuels avait été tellement affaiblis par une inaction prolongée qu'on avait perdu tout espoir raisonnable de les rendre à la société ou à leurs familles. Nous sommes heureux cependant de pouvoir dire que de tous les malades transférés de l'Hôpital Général à l'Asyle à Beauport, un seul a nécessité des moyens de répression momentanée.

Le 25 Septembre 1845, les aliénés au nombre de 52, furent transférés de la Prison de Montréal à l'Asyle à Beauport. Pris collectivement, ils étaient plus violents et destructifs que ceux des autres Districts. Ils offraient, néanmoins, plus de chances de guérison et leur intellect avait été moins affaibli par une longue réclusion.

Le 5 Octobre les aliénés, au nombre de sept, sous les soins des Dames Religieuses à Trois-Rivières, furent conduits à Québec. Leur condition était bien plus déplorable que celle des autres patients reçus de Montréal et de l'Hôpital Général de Québec. Ils arrivèrent enchainés et les menottes aux mains, leurs gardiens nous informèrent que quelques uns avaient été pour la plupart du temps, tenu à la chaîne dans leur cellules respectives. A leur arrivée, et même quelques temps après avoir été mis en liberté, ils manifes-

taient une disposition à mordre lorsqu'on les approchait. Plus tard, toute marque de violence et d'emportement fit place à une conduite docile et inoffensive.

Un de ces patients, Canadien d'origine et d'une constitution athlétique, fut signalé comme très violent et très dangereux. Son gardien s'opposa de toutes ses forces, à ce qu'on le mit en liberté. Ceci fut fait cependant à bord du Bateau-à-Vapeur. Il fut ensuite conduit à un *Cab* qu'il monta sans offrir de résistance. On ne put tirer aucun renseignement de lui quant à ce qui le concernait, mais il répondait au nom de Jacques. Il avait été trouvé dans les bois, sur les bords de la rivière St. Maurice, ayant les pieds gelés et avait été confiné dans les cellules à Trois-Rivières pendant une période de plusieurs années. Quelques jours après son arrivée à Beauport, il s'empara des mains d'un homme, alors occupé à scier du bois, d'une scie dont il se servit avec dextérité pendant plusieurs heures, sans relâche, paraissant jouir de cet exercice. Quand il n'était pas ainsi occupé il employait ses moments à la pêche. Pendant des heures entières—on le voyait se servir d'une ligne *imaginaire*, tantôt la jetant à distance, tantôt pêchant à ses pieds. Cette réminiscence du passé sans doute, semblait faire ses délices. Il était tout à fait doux et inoffensif. Il est mort le 7 mars 1846, d'une maladie de la poitrine. Peu de temps après sa mort, un frère et son fils à sa recherche, vinrent des environs de Montréal. Leur attention avait été attirée par un avis publié dans les Papiers-Nouvelles ;

“ Qu'un aliéné, qui ne pouvait donner aucune information le concernant avait été trouvé errant dans

“ une des Paroisses en bas de Québec et avait été en-

“ voyé à l'Asyle à Beauport.” Ses amis nous informèrent qu'il s'était soustrait à leur surveillance, plusieurs années auparavant, et que n'ayant pu le tracer, ils avaient conclu qu'il était péri dans les bois.

Le 5 Octobre 1845, le nombre total des patients dans l'Asyle se montait à 82. Depuis ce temps le nombre s'est graduellement accru et des appartements additionnels ont été successivement préparés, tant pour subvenir à cette augmentation que pourvoir à une séparation plus complète et à une classification plus judicieuse.

Ce fut le 1er Octobre 1848, qu'expira l'engagement pris par les soussignés envers le gouvernement, pour les soins, le traitement moral et médical, et le soutien des aliénés des différents Districts du Canada Est, et ils saisissent l'occasion d'un nouvel arrangement pour une période ultérieure de soumettre aux Commissaires un rapport de ce qu'ils sont efforcés de faire pendant les trois dernières années, pour répondre aux intentions bienveillantes du Gouvernement dont le but était d'améliorer la condition des aliénés.

ETAT DES MALADES LORS DE L'ADMISSION.

Le 5 Octobre, 1845, l'Hospice renfermait 82 malades. De ce nombre 60, offraient peu ou point d'espoir de guérison. La plupart avaient tellement souffert d'une longue réclusion et d'une répression également prolongée, qu'ils n'offraient plus que des constitutions affaiblies et des intelligences encore plus délabrées. Un d'eux expira 24 heures après son arrivée. Deux autres moururent quinze jours après, et onze dans les douze mois qui suivirent leur admission.

Du 5 Octobre, 1845, au 1er Octobre, 1848, 152 cas ont été admis. La plupart, pendant des années avant leur réception à l'Asyle avaient été soumis à un traitement propre à aggraver leur maladie. Peu de cas récents furent admis ; ce ne fut que lorsque leur état ne permit plus à leur familles d'en prendre soins à cause

de leur propensions dangereuses ou de leurs habitudes de malpropreté, qu'ils nous parvinrent. Quelques-uns avaient été confinés dans la prison comme dangereux et y avaient été retenus pendant des mois entiers avant leur admission à l'Hospice. Un très-grand nombre sont arrivés garottés, chargés de chaînes et meurtris, furieux et sous l'influence d'un délire frénétique, et la santé altérée par leur captivité prolongée ; ces cas présentaient presque toutes les variétés de la folie, homicide, furieuse, suicide, mélancolique, religieuse et gaie. Un d'eux fut admis ayant la trachée-artère divisée, et plusieurs, après différentes tentatives de suicide. Un autre, homme puissant, avait été quelques temps avant son admission lié par des cordes à son lit, et les liens étaient devenus tellement serrés autour de ses poignets, par ses efforts furieux pour se mettre en liberté, qu'ils avaient occasionné la perte de ses deux mains par la gangrène.

Nous sommes convaincus, par nos observations et notre expérience que les trois quarts des cas incurables maintenant dans l'Asyle, ne le sont que faute d'un traitement convenable dans un Hospice, au début de leur maladie. Rien n'est plus certain chez nous, que le fait qu'au début de la folie, le temps perdu dans le traitement de cette infirmité est rarement retrouvé. Au nombre de ceux admis pendant les trois dernières années 43 se sont trouvés être des cas récents. Parmi ceux-ci 21 ont été rendus à leurs familles et 2, seulement ont rescidivé. On voit par ce qui précède que c'est un objet d'économie, à part les considérations d'humanité que de procurer aux aliénés un traitement prompt et efficace à l'invasion de la maladie.

DES ALIMENS.

L'Agitation continuelle des aliénés, et l'exaltation de leurs forces musculaires pendant leurs actes d'extravagance ou de fureur dans les premiers temps de leur infirmité expliquent assez l'état d'épuisement et de maladie dans lequel les patients ont été admis dans l'Hospice et le besoin impérieux qu'ils éprouvent d'une nourriture saine et abondante. Celle-ci consiste donc, en grande partie, de substances animales, avec des végétaux, pain, lait, etc, etc.

Ci-suit la table des diètes de l'Asyle pour les différents jours de la semaine.

DINER.

LUNDI.—Trois quarterons de viande, soupe et végétaux.

MARDI.—Trois quarterons de viande, végétaux et quatre onces *suet dumpling*.

MERCREDI.—Trois quarterons de viande, soupe et végétaux.

JEUDI.—Trois quarterons de viande, et végétaux en haricot.

VENDREDI.—Poisson, végétaux et soupe waigre.

SAMEDI.—Trois quarterons de viande, soupe et végétaux.

DIMANCHE.—Trois quarterons de viande, végétaux et *suet dumpling*.

DEJEUNER.

Une chopine de gruau au lait et une demi livre de pain.

SOUPER.

Trois demiards de thé, une demi livre de pain et un demi once de beurre ou deux onces de fromage.

Du reste le Surintendant accorde, à discrétion, une augmentation de diète, tel que fromage, etc, aux patients occupés à quelque ouvrage du dehors.

La viande consiste principalement de bœuf et lard, et quelquefois de mouton. Les végétaux, à part ceux du jardin potager, consistent en pois, blé-d'inde, riz, &c.

Environ 12 des convalescents les plus tranquilles de parmi les hommes, prennent leurs repas dans une chambre qui leur est appropriée. Environ 80 patients, hommes et femmes, prennent les leurs, en commun, dans le grand réfectoire. Ils sont servis par leurs gardiens respectifs présidés par le Surintendant et la Surintendante. Les autres malades, hommes et femmes, dont les habitudes sont de nature à empêcher toute relation avec les précédents, prennent, leurs repas dans leurs salles respectives.

MOYENS DE REPRESSION.

En se chargeant d'un devoir si gros de responsabilité, les soussignés, Directeurs de l'Asyle des aliénés à Beauport, se prévalurent de toutes informations qu'ils purent se procurer d'institutions semblables, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Le résultat de leurs recherches fut de les convaincre que la plus grande somme de bien ne pouvait être effectuée que par un système constant de conciliation et de douceur. Nous avons trouvé que ce système, mis à exécution par des serviteurs intelligens et actifs, avait été suivi des plus heureux effets.

Le premier moyen employé fut un fauteuil construit de manière à emprisonner les bras, mais qui fut bien vite abandonné pour faire place à une ceinture en cuir, avec des bracelets ou des mitaines tenant à cette même ceinture par des anneaux mobiles. Ceci a été le seul appareil de répression mis en usage dans l'Asyle pendant plus de deux ans.

Il permet au patient de prendre un libre exercice, soit à l'intérieur de l'institution, soit au dehors, et le rend impuissant à faire du mal aux autres ou à lui-même. Ce moyen, même, est rarement employé.

Son usage a été, en grande partie, supprimé par un surcroît d'habileté et d'attention de la part des gardiens; et ces qualités dans ces serviteurs ont, d'un autre côté, pris un plus grand développement par l'abandon de tout appareil de répression.

On a eu recours, quelquefois, quoique très rarement, à la réclusion, comme moyen de répression, et cela, seulement, pendant un temps bien court et durant un paroxysme. Nous avons raison de croire ce moyen nuisible à la santé du patient, et il ne doit être sanctionné que par une impérieuse nécessité.

La répression, par le moyen de la ceinture et des bracelets et de la réclusion, n'est permise que par l'ordre et sous la surveillance immédiate du médecin résident, ou du surintendant. L'expulsion est la punition immédiate de toute violence, d'un langage injurieux ou de menaces de la part des gardiens envers les malades, et nous sommes heureux de pouvoir ajouter que, pendant les trois dernières années, deux exemples, seulement, de semblables délits sont parvenus à notre connaissance.

OCCUPATION ET TRAVAUX MANUELS.

Parmi les moyens les plus utiles et les plus efficaces à la tranquillité des insensés, et les plus propres à faire abandonner tous moyens de restriction, il n'en est pas de plus avantageux que l'exercice et le travail. Toute les fois que nous avons pu induire un malade à s'occuper à quelque travail du dehors, nous avons remarqué une amélioration immédiate et pro-

noncée. Un travail constant change la chaîne vicieuse des idées, fixe les facultés de l'entendement en leur donnant de l'exercice, entretient seul l'ordre dans un rassemblement d'aliénés, et dispense d'une foule de règles minutieuses pour maintenir la discipline à l'intérieur. Il augmente, en outre, la force musculaire, active leur appétit, augmente les forces digestives et leur fait retrouver le soir, dans leur Asyle, le calme et un sommeil tranquille. Nous considérons l'exercice et le travail d'un immense avantage à l'aliéné, soit que son infirmité soit récente et curable, soit qu'elle soit chronique et sans espoir.

De tous les différents genres d'occupation, les travaux champêtres sont les plus salutaires, les plus conformes aux goûts des patients et ceux qui leur sont les plus utiles. Comme service, le travail des aliénés est sans valeur. Il ne compense pas, certainement, pour le nombre des gardiens nécessaires à leur surveillance. Nous ne pouvons compter sur le travail de l'aliéné. Son cerveau est malade ; et cette infirmité affaiblit, plus ou moins, ses pouvoirs musculaires, le rend incertain, frivole et inconstant. Fréquemment, au commencement de notre engagement, et lorsque les gardiens n'entraient pas encore dans les motifs qui nous engageaient à induire les malades à s'occuper dans le jardin ou dans les champs, nous les avons entendus nous dire ; " Il serait beaucoup plus avantageux de " tenir les malades dans la maison, nous pourrions " faire beaucoup plus d'ouvrage seuls et nous pas- " sons tout notre temps à les surveiller."

Nous avons éprouvé des difficultés considérables à trouver des moyens convenables d'occupation pour les patients, pendant nos longs hivers. Nous avons cherché à les engager à s'occuper à une excellente carrière qui se trouve sur les lieux, mais nous nous sommes aperçus qu'il n'était pas prudent de leur permettre de se servir d'outils en fer, par une tempé-

rature aussi basse que celle qui se fait sentir en hiver. Même en été, ce genre de travail n'était pas conforme à leurs habitudes, il répugnait à leurs goûts et nécessitait, en outre, un emploi de forces physiques dont ils étaient incapables. Pendant les jours orageux quelques uns des patients s'occupent à *faire de l'étoupe* et semblent se complaire à cet exercice. Quand le temps le permet, ceux qu'on peut induire à s'occuper de la sorte, sont employés à scier et fendre du bois et à enlever de la neige et à la transporter, sur de légers traîneaux, à quelque distance de l'Hospice. Ils saluent, avec bonheur le retour du printemps qui doit leur procurer les jouissances qu'ils goûtent aux travaux champêtres.

PRATIQUES RELIGIEUSES.

En Décembre 1845, Sa Grandeur l'Evêque Anglican de Montréal offrit obligeamment de célébrer le service Divin dans l'Asyle. Une trentaine de patients y assistèrent ; écoutèrent avec attention une courte allocution, et se conduisirent avec bienséance. La difficulté de se procurer un ministre, pendant cette saison, nécessita des interruptions dans la célébration du Service Divin. Dans l'été de 1846, nous obtinmes de l'église Wesléyenne les services d'un prédicant laïque, qui n'a, depuis lors, cessé de remplir scrupuleusement les devoirs de sa charge. Aujourd'hui, à peu près 60 patients assistent aux service tous les Dimanches, dans la matinée. Ce service consiste en chants, prières et en une courte allocution. Les patients se joignent au chœur et le plus parfait décorum règne tout le temps. Le monsieur qui officie est convaincu des bons effets qui suivent ces pratiques religieuses. Il ajoute, que c'est avec anxiété qu'on attend sa visite du Dimanche et qu'elle cause un désappointement gé-

néral, si elle n'a pas lieu ; que les observances du Dimanche font revivre, dans les patients, des idées de dévotion qui semblaient assoupies depuis des années. Il dit, en outre, que leur maintien pourraient soutenir le parallèle avec bien des congrégations de personnes intelligentes. Sans exprimer une opinion sur les effets spirituels de ces pratiques religieuses, et de leurs impressions durables dans l'esprit des malades, nous sommes convaincus qu'elles sont très importantes comme moyens curatifs ; elles peuvent dominer les idées trop absolues des malades, fixer leur versatilité, et leur inspirer une sage défiance contre leur propres illusions. Plusieurs de ces patients, turbulents et indisciplinés dans les salles ; deviennent, tout à coup, et demeurent pendant le service, silencieux, attentifs et respectueux. Les souvenirs d'autrefois, les coutumes et les sensations du passé revivent et un avantage marqué en est le résultat.

Les patients qui appartiennent à la religion catholique, qui peuvent le faire, assistent au service Divin dans l'église de la paroisse. Ils y sont toujours accompagnés par quelques gardiens. On a pas encore eu à se plaindre de bruit ou de conduite inconvenante de leur part dans l'église. Ils ont en outre l'avantage d'être sous la direction spirituelle de M. l'Abbé Bernard curé de la paroisse qui visite l'asyle très-fréquemment et qui le fait régulièrement dans le cas de maladies dangéreuses.

AMUSEMENTS.

Il nous a toujours été difficile de créer des moyens d'amusements pour les aliénés. Les salles d'un Hospice sont toujours monotones, et offrent peu d'objets

de récréation ; cette monotonie est encore rendue plus sensible par la longueur et la sévérité de nos hivers et la mauvaise santé d'un très grand nombre leur interdit tout amusement au dehors.

Toutes les fois que le temps le permet, les convalescents de la salle du nord prennent de l'exercice hors de l'institution ; à l'intérieur ils s'amuse à jouer aux dames, au *Backgammon*, à la lecture des journaux, de livres provenant de la Bibliothèque de Québec, à laquelle nous souscrivons pour cette fin.

Pendant le jour, et lorsque le temps est beau, environ 30 patients de parmi les hommes, s'emploient à différentes occupations du dehors, dans la soirée tous, hommes et femmes, s'amuse, à la danse qu'ils aiment passionnément. La danse, comme amusement et récréation, nous a toujours paru convenir admirablement aux aliénés ; elle distrait leur imagination extravagante, change la chaîne vicieuse des idées sans les exciter, et oblige un grand nombre à prendre un exercice qu'ils refusent par tout autre moyen.

Dans un grand nombre de cas nous nous sommes aperçus que la musique et la danse étaient d'un grand avantage comme moyen curatif. Dans un cas, en particulier, elles firent sortir un patient d'un état de mélancolie la plus sombre, en donnant un essort à ses facultés intellectuelles, qui fut couronné par une guérison complète. Dans un autre cas, elles changèrent une mélancolie profonde, avec disposition au suicide, en un état de gaieté et de contentement qui promet un résultat satisfaisant.

N'importe l'opinion qu'on peut se former de la danse dans le monde, elle n'en est pas moins chez les aliénés, une source d'amusement honnête et légitime.

ADMISSIONS, DECHARGES ET DECES.

Le nombre total de patients admis dans l'Asyle jusqu'au 1er Octobre, 1848, a été :—

| | | |
|-------------------------------|----------------|---------|
| | HOMMES, | 122 |
| | FEMMES, | 112—234 |
| De ceux-ci on été déchargés. | | |
| | Guéris—HOMMES, | 16 |
| | FEMMES, | 14—30 |
| Dans un état amélioré,— | HOMMES, | 7 |
| | FEMMES, | 5—12 |
| Sans amélioration,— | HOMMES, | 6 |
| | FEMMES, | 6—12 |
| Décédés— | HOMMES, | 24 |
| | FEMMES, | 26—50 |
| | | — |
| Total déchargés ou décédés, | | 104 |
| Restant le 1er Octobre, 1848. | | |
| | HOMMES, | 70 |
| | FEMMES, | 60—130 |
| | | — |
| | | 234 |

Depuis le 5 Octobre, 1845, au 1er Octobre, 1848, il a été admis dans l'Asyle quarante trois cas, dont la durée avait été moins d'une année—De ce nombre ont été déchargés :

| | | |
|-------------------------------|----------------|-------|
| | Guéris—HOMMES, | 9 |
| | FEMMES, | 12—21 |
| Dans un état amélioré, | | 2— 2 |
| Sans amélioration, | | 2— 2 |
| Décédé, | | 1— 1 |
| Restant le 1er Octobre, 1848, | | 17 |
| | | — |
| | Total— | 43 |

Des dix-sept cas récents maintenant dans l'Asyle, plusieurs sont déjà mieux et laissent la perspective de guérison complète.*

On voit par le rapport tabulaire ci-dessus que des 234 cas admis pendant les trois dernières années, 109 étaient des cas chez qui la maladie avait longtemps existée et qui, conséquemment, n'offraient que de faibles chances de guérison. On doit s'attendre que la majeure partie des cas qui seront admis d'ici à quelque temps, à venir, seront, aussi, des sujets depuis longtemps affectés, et qui comme on doit le supposer, laisseront peu d'espoir de les guérir.

Les parents et amis de ces infortunés éprouvaient naturellement, une répugnance très grande à ensevelir des personnes qui leur étaient chères dans des réceptacles tels qu'ils existaient autrefois. Le nom d'Hospice réveille encore le souvenir de cellules obscures, de transports furieux, de chaînes, de paille humide, de malpropreté dégoûtante, et de nudité. Il s'écoulera encore bien du temps avant que les familles de ces infortunés, en Canada, se décident à les envoyer à un asyle, dans l'unique but de guérison; avant qu'elles aient la pleine conviction qu'ils trouveront, dans ces institutions, autant d'attention, de propreté, d'ordre et de subordination qu'en aucun autre Hôpital où l'on traite d'autres genres de maladies.

La paix, l'harmonie et la subordination ont prévalu dans l'établissement depuis qu'il est érigé.

Quoi qu'on ait eu recours à la réclusion que pendant un paroxysme, et que la ceinture et les bracelets, comme

* Le médecin résident, le Dr. Von Iffland, avait préparé beaucoup de matières et statistiques concernant l'Asyle, dont il a malheureusement perdu les notes lors de l'incendie près de chez lui. Il nous a adressé un rapport que nous annexons au nôtre, comme appendice.

moyen de répression, n'aient été que rarement employés, nous devons faire observer qu'aucun accident grave, en aucun temps, n'a été occasionné par un malade sur un autre. Nous attribuons ces heureux résultats, grâce à la providence, à la vigilance et à la bonne direction du Surintendant, M. Wakeham, et à l'activité, à la bonne conduite et à la fidélité d'un corps de gardiens expérimentés.

Quoique la bâtisse maintenant occupée comme Asyle, fut ce qu'on put trouver de mieux dans le temps, elle ne répond pas, néanmoins, aux besoins d'une institution de ce genre et n'a pas été bâtie pour cet objet. Elle ne nous permet point de réaliser nos désirs et nos intentions, en effectuant une séparation et classification complète des patients; et vu l'augmentation dans le nombre des admissions, nous avons été contraints d'en transférer plusieurs à une bâtisse sur la propriété de feu M. le Juge De Bonne.

Ces considérations, après un arrangement pris avec le Gouvernement pour une période ultérieure de sept années, nous ont décidé à ériger un Hospice, dont les dimensions et la distribution comprendront tout ce qui sera nécessaire aux soins, au confort et à la guérison de personnes affectée de maladies mentales.

Les contrats pour l'érection de cet Hospice, sur le plan ci-annexé, sont déjà dressés et nous avons l'espoir d'y pouvoir transférer, au mois Septembre prochain, les patients que renferme l'Asyle actuel à Beauport.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans vous exprimer combien nous vous sommes redevables pour la co-opération et l'assistance que vous nous avez constamment prêtées, comme commissaires, et qui nous ont valu, en partie, le succès qui a suivi nos efforts pour améliorer l'état des patients confiés à nos soins.

J. DOUGLAS,
J. MORRIN,
C. FREMONT.